



a **kiwa** company

# RGIE 2025 - Modifications Livres 1 – 2 - 3 Baignoire - Douches - etc.. Quoi de neuf ? Quel impact pour nous tous ?

---

Depuis juin 2020, la restructuration des mesures de sécurité se poursuit en Belgique pour assurer l'évolution continue de la sécurité des personnes et des biens contre les effets de l'électricité, et notamment pour répondre à l'évolution technologique des installations électriques.

## POUR QUI ?

Electriciens et responsable en maintenance d'installation électrique domestique et non domestique, asset managers, tout auteur de projet d'installations électriques, bureau d'études, techniciens et ingénieurs de maintenance, architecte, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, dessinateurs, chiffeurs/chargés de devis, installateur electricien domestique et non domestique, conseillers en prévention et protection, coordinateur projet et/ou réalisation de chantiers temporaires ou mobiles et toute autre personne concernée par la conception, la réalisation et la maintenance d'installations électriques.

## CONTENU DE LA FORMATION

Venez découvrir avec nous les principales modifications qui ont été apportées, à savoir :

- Nouvelle définition : Lieu accessible au public, baignoire, douche, receveur de douche, cabine/colonne de douche multifonctions électriques, fonction de douche, paroi fixe, etc.
- Nouvelles dispositions pour les socles de prise de courant dans des installations électriques à courant alternatif
- Nouveau chapitre 7.1. concernant les lieux contenant une baignoire et/ou une douche dans les installations domestique et non-domestique. Ce sont des lieux dans lesquels le risque de choc électrique est augmenté en raison de la réduction de la résistance électrique du corps humain (mouillé ou immergé) et de son contact avec le potentiel de la terre.

## OBJECTIFS

Depuis juin 2020, la restructuration des mesures de sécurité se poursuit en Belgique pour assurer l'évolution continue de la sécurité des personnes et des biens contre les effets de l'électricité, et notamment pour répondre à l'évolution technologique des installations électriques.

En 2025, les Livres 1 – 2 – 3 ont encore subis des modifications importantes.

Ces modifications importantes entreront en vigueur le 01.03.2025.

RGIE – Edition AR 03.10.2024 – MB 28.10.2024)

---

Vinçotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : [www.vincotte-academy.be](http://www.vincotte-academy.be). Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.